

ÉDITO

Dans cette nouvelle lettre d'information, nous voulons partager avec vous **les actions menées ces derniers mois sur le territoire et mettre en perspective les prochaines étapes du projet.**



Discussion suite à une sortie de terrain à Juniville, dans le cadre de la définition des mesures paysagères et d'accompagnement dans le village.



Permanence publique du 15 octobre 2016 sur le projet et la solution de financement participatif proposée aux citoyens.

Avec ce projet, ce sont **plus de 280 000 habitants** qui pourront couvrir leurs besoins en consommation électrique domestique par une énergie propre et renouvelable.

DES ACTUALITÉS QUI VONT VOUS INTÉRESSER !

Ces 10 derniers mois, parallèlement à l'instruction du dossier par les services de l'Etat, l'équipe projet s'est mobilisée sur la mise en œuvre d'un certain nombre de **mesures locales**. Elles sont issues de **propositions des groupes de travail de concertation élargie menée en 2015**, dans le cadre du développement du projet, notamment :

→ **Définir des mesures paysagères et d'accompagnement adaptées à chacun des villages du projet**, avec les représentants désignés des communes et le soutien d'une agence locale spécialisée. Une première en France !

→ **Permettre aux habitants de bénéficier directement de l'arrivée du projet à travers son ouverture au financement participatif.**

→ **Permettre aux entreprises de la région de prendre toute leur place dans la construction et l'exploitation du parc.** Ce travail est mené sous l'égide des chambres consulaires, en étroite collaboration avec la Fédération du BTP.

→ Poursuivre le **travail d'information du public.**

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter des résultats sur chacun de ces axes de travail (cf. pages 2 et 3).

D'autres sujets nous réuniront dans les prochains mois, notamment **la mise en œuvre des mesures environnementales.**

Enfin, sachez **qu'une enquête publique aura lieu** très prochainement. **Moment d'expression privilégié pour tous les citoyens**, qui auront la possibilité de transmettre à une commission d'enquête indépendante leur regard sur le projet (cf. page 4).

Nous tenons à remercier toutes les personnes du territoire qui participent activement à tous ces travaux.

LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL DE CES DERNIERS MOIS

DÉFINIR DES MESURES PAYSAGÈRES ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE TERRITOIRE

Les communes d'implantation du projet avaient exprimé le souhait de participer à la définition des mesures paysagères permettant d'insérer au mieux le parc dans son environnement local et d'accompagner des projets d'embellissement de l'intérieur de leurs villages. EDF Energies Nouvelles et WindVision ont donc demandé à un cabinet d'architectes spécialisés Ardennais – Atelier Paysage –, d'apporter son expertise en appui de la réflexion des communes.

LUDOVIC PETITFRÈRE, Conseiller municipal de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy

« Ces mesures paysagères sont une occasion pour une petite commune d'aménager et de réaliser des projets pour ses habitants dont le coût ne pourrait pas être supporté par le budget ordinaire de la commune. Pour celles situées autour du village, les agriculteurs devront être consultés pour qu'elles soient compatibles avec leurs activités. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas encercler le village par des haies. »

Le financement de ces mesures, à la charge du Mont des Quatre Faux, a été défini proportionnellement au nombre d'éoliennes et au nombre d'habitants. Leur réalisation sera engagée lors de la construction du parc éolien.

Si vous souhaitez connaître ce qui a été retenu pour votre commune, n'hésitez pas à contacter vos élus municipaux !



MOBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

100 millions d'euros, c'est le montant des appels d'offres qui seront lancés pour la construction du parc éolien et ses mesures d'accompagnement. Voiries diverses, génie civil, génie électrique, transport et levage, réseaux divers, éclairages basse consommation, aménagements d'espaces verts et pédagogiques, ...

Comme annoncé dans la précédente lettre d'information, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les chambres consulaires et la Fédération du BTP des Ardennes. Plusieurs entreprises intéressées ont aussi été rencontrées.

FANNY GUTEWIEZ, Chargée de mission industrie, Ardennes Expansion à la CCI Ardennes

« Une rencontre d'échanges sera organisée avec EDF Energies Nouvelles et les entreprises que nous aurons ciblées au préalable afin de leur préciser les différents lots des appels d'offres, les modalités pour y accéder et les accompagner pour leur en faciliter l'accès. »

Contact : f.gutewiez@ardennes.cci.fr / 03 24 56 62 92

Parmi les propositions retenues :

- Bourse aux arbres gratuits pour les riverains
- Mesures d'enfouissement de réseaux et installation d'éclairages basse consommation
- Aménagement de sentiers pédagogiques et sportifs
- Aménagement d'espaces verts à l'intérieur des villages
- Plantation de haies ou d'arbres en périphérie des villages



« En 2015, dans le cadre des ateliers de concertation, les participants ont demandé à l'équipe projet de réfléchir à une solution permettant aussi aux citoyens de bénéficier directement et individuellement des retombées économiques de ce projet. Il s'agissait donc de proposer un dispositif simple, garanti, de court terme, accessible à tous les revenus et sans risque pour les habitants. Après étude des différentes options possibles, nous avons opté pour la mise en place d'une offre d'épargne volontaire pour les citoyens. C'est ce que l'on appelle du financement participatif. »

JEAN-MARC DALL'AGLIO, Directeur du projet du Mont des Quatre Faux



Amaury, qu'est-ce que le financement participatif ?

Il s'agit d'un nouveau mode de financement de projets, qui permet aux citoyens de prêter directement des fonds avec intérêts, via des sites internet agréés par les autorités françaises. La plateforme Lendosphere a la particularité d'être dédiée aux énergies renouvelables. Dans le cas présent, il s'agit de participer au financement des travaux qui seront initiés une fois le projet éolien du Mont des Quatre Faux autorisé.

Pourquoi des citoyens prêtent-ils à ce type de projet ?

Leurs motivations sont triples : la rentabilité des projets présentés, leur proximité géographique et le soutien à des projets d'énergies renouvelables, positifs pour l'environnement et leur territoire.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Dès la reprise du projet, l'information du public a guidé notre action. Nous avons même souhaité aller au-delà, par la mise en place, en 2015, d'ateliers de travail thématiques, ouverts à tous. Plus de 90 personnes se sont mobilisées. Des décisions structurantes ont découlé de cette démarche de concertation : distance > 1km par rapport aux premières habitations, mise en place de mesures paysagères et d'amélioration du cadre de vie, ...

En 2016, nous avons souhaité rester disponibles et continuer d'informer. Au-delà de la mise à jour du site Internet, nous avons publié une brochure d'information sur le projet, organisé 10 permanences publiques, participé aux journées du patrimoine à Juniville, ...

Par ailleurs, à la demande des nouveaux élus, une visite du parc d'Estinnes en Belgique a été organisée début juillet 2016. Ce parc a comme caractéristique d'avoir des éoliennes de 200m bout de pale - un gabarit similaire aux éoliennes du Mont des Quatre Faux.

Une visite à découvrir en vidéo sur le site Internet du projet

www.parc-eolien-mont-des-quatre-faux.fr

PERMETTRE AUX HABITANTS DE BÉNÉFICIER DIRECTEMENT DE L'ARRIVÉE DU PROJET, AU-DELÀ DES RETOMBÉES FISCALES

Pour rappel, les retombées fiscales pour le projet déposé représentent 2,5 millions € par an, pendant toute la durée de vie du parc. Elles sont redistribuées entre les communes, les communautés de communes et les autres collectivités.

Dans le cas du Mont des Quatre Faux, tout le monde peut-il participer ?

Seuls les habitants des communes d'implantation et riveraines du projet pourront prêter alors que, d'habitude, nous ouvrons les opérations de financement participatif à tous. En pratique, pour le Mont des Quatre Faux, ce seront :

- Les habitants des 8 communes d'implantation du parc - Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Machault, Mont-Saint-Rémy et Ville-sur-Retourne - avec un taux d'intérêt annuel brut de 7%. Le montant minimum sera de 50 €.
- Les autres habitants des communautés de communes Argonne Ardennaise, Pays Rethélois, Crêtes Préardennaises, Vallée de la Suipe et Rives de la Suipe - avec un taux d'intérêt annuel brut de 5%. Le montant minimum sera aussi de 50 €.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.lendosphere.com/vous-presente/m4f

01 42 06 85 30

Lors des permanences publiques, des explications sur les études menées, les mesures prévues, la trame d'implantation du projet, les photomontages ont été mises à disposition du public. Une équipe de 6 personnes était par ailleurs disponible pour répondre aux questions.



QU'EST-IL PRÉVU POUR LES PROCHAINS MOIS ?

L'ENQUÊTE PUBLIQUE, UN MOMENT DÉDIÉ À L'EXPRESSION DE TOUS LES AVIS !

Des réponses à des questions que vous vous posez peut-être.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

→ Il s'agit d'une étape dans la vie d'un projet qui permet au public de s'informer et d'exprimer ses questions ou son opinion en toute liberté. Cette procédure est réglementée par un arrêté préfectoral. Concrètement, un commissaire enquêteur indépendant (ou une commission d'enquête) est alors désigné par le tribunal administratif. Il va étudier le dossier, recueillir les observations du public, interroger le porteur de projet sur les éléments du dossier, rédiger un rapport d'enquête et formuler un avis.

Qui peut y participer ?

→ Tout le monde !

Comment participer ?

→ Les modalités précises (dates, lieux,...) pour l'enquête publique du projet du Mont des Quatre Faux ne nous ont pas encore été communiquées. De manière générale, trois modalités d'expression sont possibles pour les citoyens pendant la durée de l'enquête publique :

- venir aux horaires des permanences publiques du commissaire enquêteur ;
- écrire un message dans les registres d'enquête mis à disposition en Mairie ;
- écrire un courrier à l'attention du commissaire enquêteur. Une fois établies, la population en sera informée.

Que se passera-t-il lorsque les autorisations seront obtenues ?

- Lancement de l'opération de financement participatif.
- Préparation de la phase travaux, en liaison avec les collectivités concernées et lancement des appels d'offres.
- Poursuite de l'information auprès de la population.

Et aussi

LA MISE EN PLACE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Dans le dossier en instruction par les services de l'Etat, des mesures favorables à la faune et la flore sont programmées. La Chambre d'Agriculture ainsi que les associations locales seront prochainement invitées à participer à leur mise en oeuvre.

BÉNÉDICTE LE CLÉZIO, Chef de service à la Chambre d'Agriculture des Ardennes

« Avec ce projet, nous pouvons envisager de mettre en place des mesures en cohérence avec l'activité agricole locale et favorisant la biodiversité sur ces territoires. »

LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE BAZIN DE CHARLEVILLE-MEZIERES

Notre objectif est d'accompagner les jeunes du territoire vers les métiers de l'éolien. Nous avons d'ailleurs déjà rencontré les équipes pédagogiques et les étudiants le 4 octobre dernier, pour mieux comprendre leurs attentes.



THOMAS FRITSCH, Étudiant à la formation complémentaire d'initiative locale de technicien de maintenance éoliennes au Lycée Bazin de Charleville-Mézières

« Les Ardennes souffrent d'un manque d'emploi. L'arrivée du parc éolien du Mont des Quatre Faux est une bonne nouvelle : ce type de projet peut permettre à des étudiants Ardennais comme moi de ne pas avoir à s'expatrier dans d'autres régions de France pour faire leur stage ou trouver un emploi. »

UNE QUESTION EN SUSPENS ?

N'hésitez pas à consulter le site Internet du projet, échanger avec le Maire de votre commune ou envoyer un e-mail à l'équipe du projet

Mont-des-quatre-faux@edf-en.com